

# États financiers complets 2018

# Finances

L'année 2018 a été une année capricieuse, tant sur le front de la sinistralité que sur celui des marchés financiers. Le résultat de l'exercice 2018 demeure toutefois satisfaisant au regard des événements, avec un bénéfice net de 1 million de francs suisses.

Sur le plan des sinistres, l'année écoulée a été contrastée. Les dommages liés aux incendies sont restés stables par rapport aux années précédentes. Les éléments naturels, par contre, ont frappé le canton au cours du 1<sup>er</sup> semestre, entraînant une charge de sinistres élevée. La charge financière des sinistres dépasse ainsi les 100 millions de francs suisses. C'est presque le double de l'année 2017 avec, comme point d'orgue, l'orage qui s'est abattu sur Lausanne en juin occasionnant à lui seul plus de 30 millions de francs suisses de dommages.

Sur les marchés financiers, l'année a débuté dans l'optimisme avec pour toile de fond une économie globale en croissance. Elle s'achève sur une note moins réjouissante et une performance négative de - 2 %, reflétant les incertitudes géopolitiques (guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, enlisement du Brexit, budget italien, tension sur les taux, etc.), alors que les profits des entreprises ont progressé sur l'année.

2018 est la troisième année de mise en œuvre du plan stratégique 2016-2020 de l'ECA. Celui-ci comprend d'importants projets de modernisation permettant d'améliorer les prestations envers les assurés. Une revue de la stratégie à mi-parcours a conduit au report d'une partie des projets prévus en 2018, afin d'y intégrer de nouveaux éléments. Il s'agit de la gestion des données centralisées, de la transformation digitale et d'une approche renforcée de la gestion intégrée des risques. Les charges d'exploitation ont ainsi été contenues cette année.

L'ECA a créé à fin 2018 un fonds d'encouragement pour la prévention éléments naturels doté d'un capital de départ de 2 millions de francs suisses. Le but est d'agir sur la sinistralité croissante que subissent les assurés. Plus précisément, il s'agit d'accompagner, sous certaines conditions, les propriétaires qui souhaitent renforcer la protection de leurs biens immobiliers. Le fonds d'encouragement est alimenté par des montants prélevés sur les bénéfices annuels de l'ECA.

Début 2018, grâce aux bons résultats de l'année précédente, l'ECA a pu accorder aux assurés un rabais de 15 % sur leurs primes. Un montant de 35 millions de francs suisses a ainsi été prélevé sur la provision pour participation non contractuelle aux excédents, constituée à cet effet en 2017. En 2018 en revanche, le contexte défavorable n'a pas permis de constituer, contrairement aux deux années précédentes, une provision en vue d'accorder aux assurés un rabais sur leurs primes 2019.

- Résultat net: 1 million de francs suisses
- Investissements dans l'immobilier: 27,4 millions de francs suisses
- Performance des placements, toutes classes d'actifs confondues: - 2,04 %

## Commentaires généraux sur les comptes

L'ECA établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'année 2018 dégage un bénéfice net de 1 million de francs suisses, après mouvements de provisions et attribution du résultat.

La charge financière des sinistres, nets de réassurance, atteint un montant de 102 millions de francs suisses, soit le double de l'année précédente et bien au-dessus de la moyenne historique. Le coût des dommages liés aux incendies est demeuré stable, alors que celui des dommages liés aux éléments naturels s'est envolé. C'est la conséquence des ouragans, inondations et tempêtes de neige survenus durant le premier semestre, avec, comme point d'orgue, l'orage qui s'est abattu sur Lausanne le 11 juin et qui a occasionné à lui seul plus de 30 millions de francs suisses de dommages. Le seuil des 50 millions de francs suisses a été rapidement atteint, ce qui a permis de faire appel à la réassurance qui couvre les dommages éléments naturels à 90 %, dès que ce seuil est atteint. Par ailleurs, c'est le premier exercice pour lequel la provision pour fluctuation actuarielle a été partiellement utilisée; ainsi l'impact à court terme de la volatilité des risques actuariels a pu être atténué sur l'exercice sous revue.

Les participations financières de prévention progressent légèrement (+ 5 %). Les projets de réseaux d'eau sous pression ont ainsi fait l'objet de plus de demandes de la part des municipalités ou des associations. L'année 2018 a également vu la poursuite des études pour la mise en œuvre des projets stratégiques de prévention éléments naturels. Un premier pas a été franchi par la création d'un fonds d'encouragement alimenté à hauteur de 2 millions de francs suisses cette année.

Les participations financières de défense incendie et de secours sont en légère diminution par rapport à l'année passée. Les subventions pour les locaux SDIS dépendent de l'avancement des travaux de construction des casernes par les communes, pour lesquelles la demande a été particulièrement faible en 2018, contrairement à l'année précédente.

Dans le contexte du déploiement du plan stratégique 2016-2020, les charges d'exploitation sont contenues. Le coût de la poursuite du plan stratégique représente 3 millions de francs suisses pour l'année 2018, identique à 2017. Il est toutefois inférieur de moitié à ce qui était prévu, en raison de la révision et du report de certains projets, suite à l'ajustement de la stratégie.

Les placements financiers n'ont pas apporté les résultats attendus. Ils ont affiché une performance négative globale, la première depuis 2011, de - 2 %, largement inférieure à l'excellente performance de 7,5 %, réalisée en 2017. En termes de contribution à la performance globale, l'immobilier suisse et le private equity sont les seuls actifs dont les contributions sont positives, alors que les plus fortes contributions négatives sont à mettre au compte des actions. Ce résultat médiocre a pu être atténué grâce à l'utilisation de la provision pour fluctuation des placements de capitaux, conformément à nos principes comptables.

Les annexes aux comptes fournissent des informations détaillées sur le résultat financier et ses différentes composantes.

## Rémunération du conseil d'administration et de la direction

Le conseil d'administration exerce les compétences définies à l'article 3a de la LAIEN. Il a notamment pour attribution de définir la politique générale de l'ECA et de prendre les mesures nécessaires à l'accomplissement du but défini par la loi. Il est chargé de la haute direction et en assume la responsabilité. En 2018, il a tenu six séances en plenum et plus de vingt séances de délégation ou de commission pour une rémunération totale de 289'333 francs suisses\*. Le conseil d'administration est composé d'un président et de huit membres nommés par le Conseil d'État pour une durée de quatre ans.

Le comité de direction est composé du directeur général et de six membres. Sa rémunération nette se monte à 1'321'891 francs suisses. Le directeur général est nommé par le Conseil d'État sur proposition du conseil d'administration tandis que les directeurs sont nommés par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

\*Les indemnités versées aux administrateurs Jacqueline de Quattro et Jean-Yves Pidoux sont reversées respectivement à l'État de Vaud et à la commune de Lausanne.

## Commentaires sur la gestion immobilière

Dans le contexte du développement des activités de construction, ainsi que la taille croissante du patrimoine immobilier, l'ECA a initié en 2018 une actualisation des outils de travail et des processus, tant financiers que techniques dans le domaine de l'immobilier. Ce projet qui est un objectif prioritaire se développera en 2019.

Les restrictions introduites en matière d'aménagement du territoire conduisent à une raréfaction du terrain disponible pour de nouveaux projets. L'ECA cherche à préparer l'avenir tout en se profilant comme un acquéreur potentiel éthique et responsable. Cette préoccupation anime par ailleurs tous les niveaux de décision de l'Établissement.

Les activités de l'immobilier se sont intensifiées en 2018 suite à l'aboutissement du processus de développement de plusieurs projets de construction et à l'avancement d'autres projets de valorisation:

- Lausanne, rue de Menthon: le permis de construire est entré en force en juillet. La démolition des bâtiments existants durant l'automne a fait apparaître les vestiges d'une partie du mur d'enceinte de la cathédrale. Ceux-ci ont pu être intégrés et préservés. La phase de construction du nouvel immeuble, abritant 14 logements et 2 surfaces commerciales, a débuté avec pour objectif une mise en location au printemps 2020.

- Château-d'Œx: les travaux ont pu commencer au printemps 2018 et le chantier se déroule dans d'excellentes conditions. Celles-ci ont permis une avancée des travaux sans retard: la charpente devrait être posée en début d'année 2019. Deux immeubles comprenant 33 logements seront ainsi livrés au printemps 2020.

- Lausanne, terrain du Désert: le dépôt de la mise à l'enquête a été effectué le 20 février 2018 et le permis est entré en force le 7 janvier 2019. Le projet prévoit

70 logements et 3 surfaces commerciales, dont une garderie et un espace santé qui prendront place au rez-de-chaussée. Les travaux de terrassement sont prévus pour le printemps 2019, pour une mise en location début 2021.

- Bex, Bex-Jardins: l'importante réalisation d'un quartier de 84 logements répartis en 5 immeubles est pratiquement finalisée. Les 4 premiers immeubles sont en location et le dernier le sera en début d'année 2019. La qualité des logements mis à disposition est de très haut niveau. A ce jour, 30 baux sont signés et la commercialisation est intensifiée. Son succès déterminera la planification des constructions de la deuxième étape, comprenant 57 logements supplémentaires et dont le PPA (plan partiel d'affectation) est entré en force cet automne.

- Moudon, terrain de la Colline du Fey: la valorisation de ce terrain par la réalisation d'un ensemble EMS dépendant de soutien étatique et de logements protégés n'a pas abouti. Le projet n'entraîne pas dans le cadre des priorités de la politique actuelle de l'État de Vaud en matière de soutien aux EMS. Il est donc abandonné et la réalisation de logements mise en attente. Cependant, le terrain au bénéfice d'un PPA en force depuis 2 ans permet à la Municipalité de Moudon de planifier son développement. Ainsi, au printemps 2019 une étude sur les potentiels sera livrée à la demande du Canton, ce qui permettra un échange sur les attentes et besoins de la région en matière de construction.

- Yverdon-les-Bains, Parc scientifique et technologique (PST): ce dernier connaît depuis la fin de l'année 2017 un regain d'intérêt. L'implantation de nouvelles sociétés s'est concrétisée en 2018 par des ventes ou des promesses d'achat. Les constructions de Sylvac et Incyte sont en cours, et les réalisations de Technocity, Perret-Gentil Rey et Associés et Crissimmob sont imminentes. D'autres promesses sont en route, telles que l'UPSA pour la réalisation d'un centre de formation, ou la Caisse de retraite professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction pour la réalisation du futur parking en silo. Pour 2018, ces ventes et promesses représentent au total une surface de 68'600 m<sup>2</sup>. Sur les 520'000 m<sup>2</sup> de surface initiale, il reste 187'000 m<sup>2</sup> à vendre pour partie desquels divers prospects ont manifesté de l'intérêt. Cette nouvelle dynamique augure d'un rapide développement du site avec la création de nombreux emplois.

- Lausanne, regroupement des activités de l'ECA sur le site de la Grangette (ECAVENIR): ce projet est en pleine activité de gros œuvre et suit son cours selon la planification. Le bâtiment devrait être hors d'eau en septembre 2019, pour une livraison fin 2020 et un déménagement début 2021. La pose de la première pierre a eu lieu le 18 septembre. Outre le Centre de traitement des alarmes (CTA-118), le nouveau bâtiment accueillera l'ensemble des centrales d'urgence du Canton (117 et 144), ainsi que le poste de commandement (PCO) de l'État-major cantonal de conduite (EMCC).

En parallèle, la revalorisation de l'actuel centre de formation de la Grangette fait l'objet d'une stratégie de mise en valeur.

- Pully, «Chamblandes-Dessous»: la revalorisation du site actuellement occupé par le siège de l'ECA, libéré dès le déménagement vers la Grangette début 2021, a fait l'objet d'un concours dont le lauréat est le bureau Bakker & Blanc Architectes et associés avec l'excellent projet «GALOTTA». La Ville de Pully peut dès lors développer le plan de quartier «Chamblandes-Dessous», sur la base du projet retenu qui viendra s'insérer dans la légalisation du site. Le processus devrait durer 2 ans, soit jusqu'au départ des activités de l'ECA. La réalisation de 70 logements ainsi que de 2'000m<sup>2</sup> de surfaces administratives ou de services pourrait ainsi débuter en 2021.

Pour conclure, plus de 27 millions de francs suisses au total ont été investis dans les activités immobilières en 2018, soit plus du double de l'année passée, reflétant l'intensification des activités immobilières sur l'année. Les placements immobiliers directs (hors fonds immobiliers) représentent ainsi 464 millions de francs suisses contre 430 millions de francs suisses l'année passée, soit 28,7 % de l'allocation totale des actifs de l'ECA.

### Commentaires sur la gestion des valeurs mobilières

Les événements géopolitiques qui ont jalonné l'année 2018 (Brexit, budget italien, effondrement de la lire turque et surtout guerre commerciale entre Pékin et Washington) ont fini par affecter la confiance des marchés. Ainsi, au terme d'une année sans tendance établie, les marchés boursiers ont fortement corrigé en décembre.

Sur le plan macro-économique, la croissance mondiale s'est avérée solide en 2018. Les premiers signes de décélération de l'activité ont néanmoins commencé à fleurir en fin d'année, l'économie mondiale étant confrontée à un durcissement des conditions monétaires, à une baisse de prix des matières premières et aux tensions commerciales. Aux États-Unis, le marché de l'emploi est robuste et l'inflation modérée, mais l'activité manufacturière ralentit en raison de la faiblesse de la croissance étrangère et de la force du dollar. Les effets bénéfiques des baisses d'impôts s'amenuisent et les résultats des sociétés pourraient en pâtir. En Chine, le ralentissement se confirme mais le gouvernement a déjà pris des mesures de relance.

Après avoir fluctué tout au long de l'année dans une fourchette étroite de +/- 1 %, la performance des actifs de l'ECA a finalement décroché en décembre pour s'arrêter à - 2,04 %. En termes relatifs, la performance nette de l'ECA est légèrement en retrait de la performance théorique de la stratégie qui affiche - 1,52 %. En faisant abstraction de l'immobilier, la performance des valeurs mobilières est de - 4,65 % pour l'année 2018, ce qui représente une perte nette de 52,4 millions de francs suisses.

En termes de contribution à la performance globale, l'immobilier suisse et le private equity sont les seuls actifs dont les contributions sont positives, alors que les plus fortes contributions négatives sont à mettre au compte des actions. En termes de performance absolue, le meilleur actif est le private equity qui progresse de 9,90 %, suivi de l'immobilier avec + 5,29 %, tandis que les actions suisses et étrangères perdent respectivement 8,65 % et 9,47 %. Les matières premières réalisent la plus mauvaise performance (- 14,84 %) mais le poids relativement faible de cet actif en réduit d'autant l'impact sur la performance globale.

En observant les performances sur un horizon plus long, on constate que les actifs gérés ont largement contribué à la santé financière de l'ECA. En effet et malgré l'année 2018 négative, les performances cumulées sur 3 et 5 ans sont de 8,3 % respectivement 15,8 %, autrement dit, une performance annuelle moyenne de 2,7 % sur 3 ans et de 3 % sur 5 ans.

### **Provisions pour fluctuation actuarielle et pour risques liés aux placements de capitaux**

La valeur cible des provisions est calculée dans le cadre d'une analyse d'Asset & Liability Management (ALM) basée sur les propres données historiques statistiques de l'ECA. Cette analyse a été révisée cette année en intégrant les données des années 2016 à 2018.

Ainsi, afin de couvrir les risques liés aux dommages dus aux incendies et aux éléments naturels d'une part, et ceux inhérents aux marchés financiers d'autre part, l'analyse a évalué le besoin de réserve à 2 ‰ de l'ensemble des capitaux assurés par l'ECA, contre 1,99 ‰ en 2017. Elle doit permettre de couvrir les coûts d'un événement majeur dont la survenance est exceptionnelle (survenance 1 fois tous les 400 ans).

Compte tenu de la forte sinistralité en 2018, conjuguée à une perte enregistrée sur les placements de capitaux, et conformément aux principes comptables de l'ECA, les deux provisions ont été complétées à hauteur des valeurs cibles dans un premier temps, puis dissoutes en partie pour absorber l'écart à leurs bornes situées à un écart type de la moyenne sur 15 ans.

### **Révision et approbation des comptes**

L'organe de révision Ernst & Young SA a effectué un contrôle intermédiaire des comptes ainsi que le contrôle de l'existence du Système de Contrôle Interne (SCI) du 22 octobre au 2 novembre 2018.

L'audit final des comptes annuels, comprenant le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe, a été réalisé du 28 janvier au 8 février 2019. La révision a conclu à la conformité des comptes, selon les normes d'audit suisse 890 et les exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs maladie et incendie (RPC 41).

## Bilan au 31 décembre 2018 (en milliers de francs suisses)

		Renvoi annexe	31.12.2018	31.12.2017
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>	Placements de capitaux	1	1'523'638	1'556'260
	Immobilisations corporelles	2	48'704	47'574
	Immobilisations incorporelles	2	10'358	10'284
<b>Total actifs immobilisés</b>			<b>1'582'700</b>	<b>1'614'119</b>
<b>Actifs circulants</b>	Actifs de régularisation	3	3'313	1'578
	Créances	4	18'772	14'414
	Liquidités	5	85'043	84'925
<b>Total actifs circulants</b>			<b>107'128</b>	<b>100'917</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			<b>1'689'828</b>	<b>1'715'036</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>	Réserves provenant de bénéfices accumulés		703'652	620'101
	Résultat net de l'exercice		961	83'552
<b>Total capitaux propres</b>			<b>704'613</b>	<b>703'652</b>
<b>Capitaux étrangers</b>	Provisions techniques	6.1	130'218	126'546
	Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	6.2	502'573	534'847
	Provisions non techniques	6.3	36'693	36'447
	Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	6.4	295'607	293'859
	Passifs de régularisation	7	6'411	3'929
	Fonds cantonaux	8	5'921	5'773
	Dettes	9	7'792	9'981
<b>Total capitaux étrangers</b>			<b>985'215</b>	<b>1'011'384</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			<b>1'689'828</b>	<b>1'715'036</b>

## Compte de résultat 2018 (en milliers de francs suisses)

	Renvoi annexe	2018	2017
Produits des primes nettes de réassurance	10	178'536	186'863
Charges des sinistres nets de réassurance	11	-101'863	-56'124
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	6.2	32'275	-25'493
Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours	12	-44'069	-43'642
Participation non contractuelle aux excédents	6.1	34'822	-11'883
Produits divers d'exploitation	13	10'063	8'538
Prélèvement sur fonds cantonaux	14	3'988	4'145
Charges sur fonds cantonaux	14	-3'988	-4'145
<b>MARGE BRUTE DES MISSIONS DE L'ECA</b>		<b>109'763</b>	<b>58'259</b>
<i>Les missions de l'ECA sont l'assurance, la prévention et la défense incendie et secours</i>			
Charges d'exploitation	15	-72'612	-67'818
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>		<b>37'152</b>	<b>-9'559</b>
Produits des placements de capitaux		100'816	174'309
Charges des placements de capitaux		-132'836	-55'920
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6.4	-1'748	-6'549
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	16	<b>-33'768</b>	<b>111'840</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3'384</b>	<b>102'281</b>
Résultat hors exploitation		0	0
Résultat exceptionnel	17	-108	-16'415
<b>RÉSULTAT AVANT CONTRIBUTION SPÉCIALE</b>		<b>3'276</b>	<b>85'867</b>
Contribution spéciale à l'État de Vaud	18	-2'315	-2'315
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>961</b>	<b>83'552</b>

## Flux de trésorerie (en milliers de francs suisses, méthode directe)

		2018	2017
<b>Activités d'exploitation</b>	Primes nettes encaissées	181'251	189'029
	Charges des sinistres nettes payées	-61'549	-50'187
	Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours payées	-42'665	-39'819
	Produits divers d'exploitation encaissés	3'668	3'947
	Encaissement sur fonds cantonaux	4'548	3'771
	Charges sur fonds cantonaux	-4'149	-4'081
	Charges d'exploitation payées	-67'361	-65'425
	Produit net des placements de capitaux encaissé	18'833	19'164
		<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>32'576</b>
<b>Activités d'investissement</b>	Désinvestissements d'immobilisations corporelles encaissés	19	1
	Investissements d'immobilisations corporelles payés	-8'932	-9'015
	Désinvestissements d'immobilisations incorporelles encaissés	0	0
	Investissements d'immobilisations incorporelles payés	-2'470	-4'578
	Désinvestissements de titres et autres placements de capitaux encaissés	85'326	115'732
	Investissements de titres et autres placements de capitaux payés	-106'401	-152'258
	<b>Flux net de trésorerie d'investissement</b>	<b>-32'458</b>	<b>-50'118</b>
<b>Activités de financement</b>	Emprunts contractés	0	0
	Emprunts remboursés	0	0
	<b>Flux net de trésorerie de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation nette de trésorerie</b>		<b>118</b>	<b>6'282</b>
<b>TRÉSORERIE INITIALE</b>		<b>84'925</b>	<b>78'643</b>
<b>TRÉSORERIE FINALE</b>		<b>85'043</b>	<b>84'925</b>

## Tableau des capitaux propres (en milliers de francs suisses)

	Réserves provenant de bénéfices accumulés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2016</b>	<b>584'419</b>	<b>35'682</b>	<b>620'101</b>
Attribution du résultat de l'exercice 2016	35'682	-	-
Résultat de l'exercice 2017	-	83'552	83'552
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2017</b>	<b>620'101</b>	<b>83'552</b>	<b>703'652</b>
Attribution du résultat de l'exercice 2017	83'552	-	0
Résultat de l'exercice 2018	-	961	961
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2018</b>	<b>703'652</b>	<b>961</b>	<b>704'613</b>

## Annexe aux comptes annuels

Principes régissant l'établissement des comptes annuels.

### Généralités

#### Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC dans leur intégralité et en particulier avec la norme RPC 41, spécifique aux assurances maladie et incendie. Ils donnent une image fidèle «true and fair view» du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les missions d'assurance, de prévention et de défense incendie et secours de l'ECA ne sont pas des unités d'affaires et ne donnent pas lieu à l'établissement d'un compte de résultat sectoriel.

#### Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les postes du bilan libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours applicables à la date du bilan.

En application de la stratégie, les placements en devises font l'objet d'une couverture du risque de change de manière à limiter l'exposition à hauteur du maximum de 30 %.

### Bilan

#### Actifs immobilisés

##### Placements de capitaux

Ce poste comprend les titres et autres placements de capitaux ainsi que les placements immobiliers.

Les titres et autres placements cotés sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres et autres placements de capitaux non cotés sont évalués au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur éventuelles, et les Hedge Funds et Private Equity à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les placements immobiliers comprennent les terrains non bâtis, les immeubles en construction, de rendement et d'exploitation, ainsi que les parts de fonds de placement immobiliers. L'évaluation des terrains et des immeubles est menée par un expert externe. Cette expertise est effectuée à intervalles réguliers déterminés par l'ECA et à chaque fois qu'un événement modifie la valeur de l'objet de façon conséquente. Les terrains non bâtis sont évalués à leur valeur vénale. Les immeubles en cours de construction sont enregistrés au coût d'acquisition jusqu'à leur mise en exploitation.

Les immeubles de rendement et d'exploitation sont évalués à la valeur actuelle, selon la méthode des cash flows actualisés (DCF).

Les parts de fonds de placement immobilier cotés sont évaluées à la valeur de marché à la date du bilan.

### **Immobilisations corporelles**

Ce poste comprend les véhicules, les aménagements d'exploitation et le mobilier dont le coût d'acquisition TTC est supérieur ou égal à 10'000 francs suisses et la durée de vie économique supérieure ou égale à 3 ans.

Ces immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements linéaires économiquement nécessaires.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Véhicules: 5, 10 ou 15 ans
- Aménagements d'exploitation: 3, 5 ou 10 ans
- Mobilier: 5 ans

### **Immobilisations incorporelles**

Ce poste comprend les logiciels dont le coût d'acquisition TTC est supérieur ou égal à 500'000 francs suisses et la durée de vie économique supérieure ou égale à 5 ans. Nous n'activons que les immobilisations incorporelles acquises et non celles développées à l'interne.

Ces immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition TTC, déduction faite des amortissements linéaires économiquement nécessaires.

La durée d'amortissement se situe entre 5 et 7 ans.

## **Actifs circulants**

### **Actifs de régularisation**

Ce poste comprend les charges payées d'avance, les produits à recevoir ainsi que les intérêts courus.

### **Créances**

Ce poste comprend les créances envers les assurés nettes de toute provision nécessaire, les créances envers les compagnies de réassurance, les autres créances à court terme et l'impôt anticipé à recevoir, évalués à leur valeur nominale.

## Liquidités

Ce poste comprend les avoirs en caisse, postaux et bancaires, ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois à la date du bilan), évalués à la valeur nominale.

## Capitaux propres

Ce poste représente les résultats nets cumulés des exercices précédents et le résultat net de l'exercice.

## Capitaux étrangers

### Provisions techniques

Ce poste comprend les provisions pour sinistres (en cours, IBNR et CIREN) et la provision pour participation non contractuelle aux excédents.

- **Provision pour sinistres en cours**

En conformité avec les dispositions de la LAIEN (art. 50 et ss), l'ECA crée une provision pour les sinistres non réglés à la date du bilan. Cette provision est évaluée individuellement par dossier. Elle inclut les sinistres de l'année en cours annoncés jusqu'à la fin de la 2<sup>e</sup> semaine pleine de l'exercice suivant.

- **Provision IBNR**

La provision IBNR (Incurred But Not yet Reported) est une provision complémentaire permettant de tenir compte des annonces tardives de sinistres. Elle est calculée de manière forfaitaire sur la base des moyennes historiques.

- **Provision pour CIREN**

La provision en faveur de la CIREN (Communauté Intercantonale de Risques Éléments Naturels) représente le montant estimé par l'UIR à verser, relatif à des sinistres annoncés, conformément au contrat de réassurance avec l'UIR (Union Intercantonale de Réassurance).

- **Provision pour participation non contractuelle aux excédents**

Cette provision permet de financer une réduction de prime aux assurés. Elle peut être constituée, sur décision du conseil d'administration, lorsque le résultat le permet et que toutes les autres provisions ont atteint leurs valeurs cibles.

Elle est utilisée ou dissoute sur décision du conseil d'administration.

## Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

### • Pool suisse des dommages sismiques

Cette provision correspond à l'engagement de l'ECA dans le cadre du Pool suisse pour la couverture des dommages immobiliers résultant des secousses sismiques. Le montant est fixé chaque année par la direction du Pool.

Son utilisation n'est requise qu'en cas de tremblement de terre.

A noter que l'ECA n'a aucune obligation juridique envers les assurés en cas de dommages sismiques.

### • Fonds vaudois tremblement de terre (FVTT)

Ce fonds a pour but de couvrir les dommages mobiliers résultant des secousses sismiques. Il est alimenté chaque année par le compte de résultat, lorsque le résultat est positif, de manière à ce que l'engagement total de l'ECA pour risques sismiques (dommages aux bâtiments et au mobilier) atteigne 20 % maximum de la fortune (capitaux propres de l'ECA au bilan).

La prime annuelle du Pool suisse des dommages immobiliers sismiques est financée par prélèvement sur le FVTT.

La couverture du risque en cas de tremblement de terre est régie par le «Règlement sur le Fonds de secours en cas de tremblement de terre (RFSTT)» du 29 mars 1989 arrêté par le Conseil d'État du Canton de Vaud.

### • Provision pour fluctuation actuarielle

Cette provision permet de couvrir la volatilité des dommages assurés. Elle est augmentée ou diminuée avec effet sur le compte de résultat de telle sorte que l'impact à court terme de la volatilité des risques actuariels est atténué.

La valeur cible de cette provision est calculée dans le cadre de l'analyse ALM (Asset Liability Management; connue en français comme analyse de congruence actifs-passifs).

Le taux est défini en fonction du résultat actuariel espéré (étude ALM), puis est exprimé en fonction des capitaux assurés. Ce taux est revu tous les 3 à 4 ans à la suite d'une étude ALM ou chaque fois que les capitaux assurés changent de manière significative ou en cas d'événement important.

La provision varie annuellement :

Dans une première phase, la provision est toujours adaptée à la date du bilan, quel que soit le résultat de l'exercice, pour la faire correspondre à la nouvelle valeur cible.

Dans une deuxième phase, si au cours de la période considérée, des sinistres supérieurs à un écart-type de la moyenne des sinistres des 15 dernières années devaient survenir, la provision peut alors être intégralement ou partiellement dissoute. Cette condition s'applique au maximum jusqu'à un niveau de résultat de l'exercice à zéro. Ainsi le montant de la provision sera provisoirement inférieur à la valeur cible.

## Provisions non techniques

### • Provision pour participations financières de prévention

Cette provision correspond aux demandes de participations financières accordées par l'ECA, quel que soit le degré d'avancement du projet ayant fait l'objet d'une décision formelle d'allocation, et pour lesquelles une provision distincte par dossier est constituée.

Ces participations financières sont déterminées sur la base de la LAIEN.

Le montant de cette provision reflète les participations financières accordées dans le cadre des réseaux de distribution d'eau, des installations d'extinction automatique, de détection, de paratonnerres, de murs coupe-feu, et d'alarme grêle. Elle est évaluée périodiquement sur la base des montants accordés diminués des paiements déjà effectués, à la date du bilan.

### • Provision pour participations financières de défense incendie et secours

Cette provision correspond à l'ensemble des engagements formels pris par l'ECA à la date du bilan, en relation avec le subventionnement des constructions des bâtiments du service du feu.

### • Provision pour litiges en cours

Cette provision est destinée à couvrir les risques financiers encourus par l'ECA dans le cadre de litiges qui l'opposent à des tiers. Les litiges sont évalués individuellement et de manière régulière, au minimum à la date du bilan. Ces évaluations tiennent compte des indemnités, des dommages, des intérêts éventuels et des frais de procédure.

### • Provision pour engagements de prévoyance professionnelle

Les engagements de prévoyance sont déterminés sur la base du bilan de l'institution de prévoyance autonome (ECARP), établi sur la base de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Cette provision découle du plan de prévoyance de l'ECA et du taux de couverture de la caisse de pension.

L'ECA constitue une provision lorsque le dernier taux de couverture annoncé est inférieur à 100 % et qu'une contribution d'assainissement, à charge de l'employeur, sur plusieurs années, a été déterminée et demandée par la caisse ou pour tout autre engagement économique lié à la prévoyance.

### • Provision pour impôts différés sur gains immobiliers

Cette provision correspond au montant à payer sur la plus-value en cas de vente d'un bien immobilier. Elle est calculée chaque année sur une base bilancielle, séparément pour chaque immeuble.

## Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision permet de couvrir la volatilité des valeurs de capitaux. Elle est augmentée ou diminuée avec effet sur le compte de résultat de telle sorte que l'impact à court terme de la volatilité des risques des placements de capitaux est atténué.

La valeur cible de cette provision est calculée dans le cadre de l'analyse ALM (Asset Liability Management; connue en français comme analyse de congruence actifs-passifs).

Le taux est défini en fonction du résultat espéré des placements de capitaux (étude ALM), puis est exprimé en fonction des capitaux assurés. Ce taux est revu tous les 3 à 4 ans à la suite d'une étude ALM ou chaque fois que les capitaux assurés changent de manière significative ou en cas d'événement important.

La provision varie annuellement :

Dans une première phase, la provision est toujours adaptée à la date du bilan, quel que soit le résultat de l'exercice, pour la faire correspondre à la nouvelle valeur cible. Dans une deuxième phase, si au cours de la période considérée, le résultat des placements de capitaux est inférieur à un écart-type de la moyenne des résultats des 15 dernières années, la provision peut alors être intégralement ou partiellement dissoute. Cette condition s'applique au maximum jusqu'à un résultat de l'exercice à zéro. Ainsi le montant de la provision sera provisoirement inférieur à la valeur cible.

## Passifs de régularisation

Ce poste comprend les charges à payer, les produits reçus d'avance ainsi que la contribution spéciale à l'État de Vaud.

## Fonds cantonaux

Ces fonds sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan.

### • Fonds cantonal secours routier

Conformément au règlement cantonal du 17 août 2011 sur le secours routier (RSV 963.15.3), l'État de Vaud a confié la gestion du Fonds cantonal de secours routier qui lui appartient à l'ECA, par délégation de compétences du Conseil d'État. Ce fonds est affecté aux missions de secours routier sur le réseau des routes cantonales et nationales. Il est alimenté par des subventions de la Confédération.

Le fonds a pour but de financer complètement les frais d'investissement et d'exploitation nécessaires à la réalisation de ce type de missions par les SDIS expressément désignés par l'ECA dans le cadre d'un concept cantonal. Les modalités de gestion de ce fonds appliquées par l'ECA font l'objet de principes de gestion spécifiques, validées par la personne responsable du Département de la sécurité et de l'environnement.

- **Fonds cantonal secours ferroviaire**

Il s'agit d'un fonds géré par l'ECA suite à la publication par l'OFT d'une nouvelle ordonnance (OFSI) entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et fixant la participation des gestionnaires d'infrastructures ferroviaires (GI) aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires. L'ECA gère ce fonds financé par les GI possédant des lignes ferroviaires sur le territoire cantonal. Il est utilisé par l'ECA pour couvrir les frais supplémentaires des SDIS concernés, occasionnés par la formation de base, la formation continue et les exercices annuels prescrits par l'OFSI.

- **Fonds missions SDIS ABC**

Il s'agit d'un fonds géré par l'ECA et alimenté par l'État de Vaud (DGE) pour l'ensemble des prestations des SDIS en matière atomique, bactériologique et chimique.

## **Dettes**

Ce poste comprend les dettes envers les fournisseurs et créanciers divers, les institutions publiques et les assurances sociales, évaluées à la valeur nominale à la date du bilan.

## **Compte de résultat**

### **Produits des primes nettes de réassurance**

Ce poste correspond aux produits des primes émises durant l'année, nettes de droit de timbre et de toutes autres déductions. Ces produits comprennent une part dédiée à l'assurance et une part dédiée à la prévention et à la défense incendie et secours, qui ne peut dépasser 35 %. Seule la part de la prime d'assurance est soumise au droit de timbre.

Les primes dues aux compagnies de réassurances viennent en déduction du produit des primes.

### **Charges des sinistres nets de réassurance**

Ce poste correspond aux charges des sinistres nets de réassurance, bâtiments et mobilier, liées aux sinistres incendie et éléments naturels enregistrés dans l'année, tenant compte de tous les frais associés, des variations de provisions et déduction faite des participations reçues des compagnies de réassurance.

### **Variations des provisions techniques pour fluctuation et sécurité**

Ce poste correspond à la dotation aux provisions techniques pour fluctuation et sécurité (charge) ou à leur utilisation en cas de décision de dissolution (produit). La contrepartie des mouvements est enregistrée dans les comptes de provisions correspondants figurant au bilan.

### **Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours**

Ce poste correspond aux charges directes de prestations et participations financières de prévention selon RPFPIEN du 30 octobre 2013 (RSV 963.41.5) et de défense incendie et secours selon RPFSDIS du 15 janvier 2014 (RSV 963.41.2). Ce poste comprend également les contributions de compagnies privées d'assurance à hauteur 0,05 pour mille francs des valeurs mobilières qu'elles couvrent dans le canton de Vaud pour les frais de prévention et de défense incendie.

### **Participation non contractuelle aux excédents**

Ce poste enregistre la constitution et l'utilisation de la provision non contractuelle aux excédents, en cas de réduction de prime ou de décision de dissolution. La contrepartie des mouvements est enregistrée dans le compte de provision pour participation non contractuelle aux excédents figurant au bilan.

### **Produits divers d'exploitation**

Ce poste correspond principalement aux redevances et concessions facturées pour les transmissions d'alarmes, aux émoluments versés par la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire) ainsi qu'aux éventuelles participations aux excédents des compagnies de réassurance.

### **Prélèvements sur fonds cantonaux**

Ce poste correspond au montant prélevé sur les Fonds cantonaux de secours routier, ferroviaire et ABC pour couvrir le total des charges de l'exercice enregistrées dans les comptes de charges correspondants (voir point suivant).

### **Charges sur fonds cantonaux**

Ce poste enregistre les charges en lien avec les missions de secours routier, ferroviaire et ABC (voir fonds cantonaux secours routier, ferroviaire et ABC).

### **Charges d'exploitation**

Ce poste contient toutes les charges de fonctionnement de l'ECA.

### **Résultat des placements de capitaux**

Ce poste correspond aux produits et aux charges des placements de capitaux, y compris la variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux.

Les produits comprennent les gains réalisés et non réalisés sur cours et sur change, les dividendes et intérêts, les produits des placements immobiliers, les bénéfices sur cessions d'immeubles ainsi que les réévaluations d'immeubles.

Les charges comprennent les pertes réalisées et non réalisées sur cours et sur change, les frais de gestion des titres, les charges des placements immobiliers, les pertes sur cessions d'immeubles ainsi que les dépréciations d'immeubles. Elles comprennent également la contrepartie de la provision pour impôts différés sur gains immobiliers.

### **Résultat hors exploitation**

Ce poste comprend les charges et les produits résultant d'événements ou d'opérations qui se distinguent clairement de l'activité ordinaire et des missions de l'ECA.

### **Résultat exceptionnel**

Ce poste comprend les charges et les produits qui n'apparaissent que très rarement dans le cadre de l'activité et qui n'étaient pas prévisibles.

### **Contribution spéciale à l'État de Vaud**

Ce poste correspond à la contribution légale annuelle due à l'État de Vaud prévue à l'article 2, alinéa 2 de la LAIEN.

## **Annexe aux comptes annuels**

### **Informations complémentaires concernant les engagements hors bilan**

Ce poste comprend les cautionnements, obligations de garantie, constitution de gages en faveur de tiers, les autres engagements conditionnels, les instruments financiers et placements de capitaux ainsi que tout autre engagement irrévocable supérieur à une année et à 300'000 francs suisses.

## **Flux de trésorerie**

Ce tableau est établi selon la méthode directe distinguant les flux de liquidités liés à l'exploitation, à l'investissement et au financement. La trésorerie comprend tous les postes inclus dans la rubrique liquidités.

## 1. Placements de capitaux

		31.12.2018	31.12.2017
<b>Titres et autres placements de capitaux à la valeur de marché</b>	Obligations en francs suisses, placements directs ou collectifs, à terme, prêts, hypothèques	297'422	306'711
	Obligations en monnaies étrangères, placements directs ou collectifs	70'824	74'398
	Actions suisses, placements directs ou collectifs	241'406	267'876
	Actions étrangères, placements directs ou collectifs	240'070	267'851
	Hedge Funds	77'559	81'484
	Private Equity	78'469	72'912
	Commodities	14'361	16'867
	<b>Total</b>	<b>1'020'111</b>	<b>1'088'099</b>
<b>Placements immobiliers</b>	Terrains non bâtis	32'095	37'696
	Immeubles en cours de construction	86'068	57'471
	Immeubles d'exploitation	28'980	25'272
	Immeubles de rendement	316'430	309'915
	Fonds de placement immobilier suisse	2'537	4'814
	Fonds de placement immobilier étranger	37'417	32'993
	<b>Total</b>	<b>503'527</b>	<b>468'161</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>		<b>1'523'638</b>	<b>1'556'260</b>
<b>Répartition des placements de capitaux par monnaie</b>	CHF	1'102'394	1'105'969
	EUR (cours au 31.12.2018: 1.126917; 31.12.2017: 1.17018)	89'126	100'935
	USD (cours au 31.12.2018: 0.9858; 31.12.2017: 0.9745)	307'284	319'309
	Autres monnaies	24'834	30'047
	<b>Total</b>	<b>1'523'638</b>	<b>1'556'260</b>

## Instrumentes financiers dérivés

		Valeurs des contrats		Valeurs de remplacement positives		Valeurs de remplacement négatives	
		31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
<b>TAUX</b>	<b>Options</b>						
	couverture négoce						
	<b>Contrats à terme</b>						
	couverture négoce						
<b>DEVISES</b>	<b>Options</b>						
	couverture négoce	21'802	17'475	127	0	0	77
	<b>Contrats à terme</b>						
	couverture négoce	112'386	140'924	497	1'100	0	0
<b>INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES</b>	<b>Options</b>						
	couverture négoce						
	<b>Contrats à terme</b>						
	couverture négoce						
<b>AUTRES ACTIFS SOUS-JACENTS</b>	<b>Options</b>						
	couverture négoce						
	<b>Contrats à terme</b>						
	couverture négoce						
<b>TOTAL</b>		<b>134'188</b>	<b>158'399</b>	<b>623</b>	<b>1'100</b>	<b>0</b>	<b>77</b>

Les contrats à terme comprennent les «futures» et les «forwards».

L'ECA n'effectue pas de vente à découvert, conformément à son règlement de placement.

Les valeurs des contrats correspondent aux volumes des engagements (sous-jacents).

Les valeurs de remplacement positives (négatives) correspondent à la valeur de marché au 31.12 des options achetées (vendues). Quant aux contrats de change à terme, il s'agit du gain (perte) qui serait réalisé au 31.12. Les instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le cadre d'opérations de couverture qu'à des fins de placements. Tout engagement résultant d'opérations sur dérivés ou qui peut résulter de l'exercice du droit est couvert. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut toutefois pas être effectuée dans le but d'exercer un effet de levier sur la fortune globale.

## Tableau des placements immobiliers

	Terrains non bâtis	Immeubles en cours de construction	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Fonds de placement immobilier suisse	Fonds de placement immobilier étranger	Total
<b>2018</b>							
Valeurs actuelles au 1.1.2018	37'696	57'471	25'272	309'915	4'814	32'993	<b>468'161</b>
Entrées	1'307	27'687	813	763	0	7'256	<b>37'824</b>
Réévaluations	458	-492	3'313	19'398	1'146	0	<b>23'824</b>
Dépréciations	-4'236	406	-418	-12'649	0	-2'833	<b>-19'730</b>
Sorties	-3'129	0	0	0	-3'424	0	<b>-6'553</b>
Reclassifications	0	997	0	-997	0	0	<b>0</b>
<b>Valeurs actuelles au 31.12.2018</b>	<b>32'095</b>	<b>86'068</b>	<b>28'980</b>	<b>316'430</b>	<b>2'537</b>	<b>37'417</b>	<b>503'527</b>
Coût d'acquisition ou de revient	16'249	86'068	28'990	323'392	1'391	40'249	<b>496'339</b>
Différence entre les valeurs actuelles et les coûts d'acquisition ou de revient	15'846	0	-10	-6'962	1'146	-2'833	<b>7'187</b>
Valeurs incendie ECA au 31.12.2018	463	87'110	34'424	321'553	0	0	<b>443'550</b>
<b>2017</b>							
Valeurs actuelles au 1.1.2017	38'389	23'105	48'028	304'845	2'945	27'742	<b>445'054</b>
Entrées	1'051	6'222	4'188	1'633	1'050	4'239	<b>18'383</b>
Réévaluations	1'080	0	972	4'736	2'421	2'061	<b>11'269</b>
Dépréciations	-479	0	-2'085	-1'299	-402	0	<b>-4'265</b>
Sorties	-32	0	0	0	-1'200	-1'049	<b>-2'280</b>
Reclassifications	-2'313	28'143	-25'830	0	0	0	<b>0</b>
<b>Valeurs actuelles au 31.12.2017</b>	<b>37'696</b>	<b>57'471</b>	<b>25'272</b>	<b>309'915</b>	<b>4'814</b>	<b>32'993</b>	<b>468'161</b>
Coût d'acquisition ou de revient	18'071	57'471	28'177	323'541	2'652	30'933	<b>460'844</b>
Différence entre les valeurs actuelles et les coûts d'acquisition ou de revient	19'624	0	-2'905	-13'626	2'163	2'061	<b>7'317</b>
Valeurs incendie ECA au 31.12.2017	463	39'554	20'043	316'104	0	0	<b>376'164</b>

## 2. Immobilisations corporelles et incorporelles

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	CORPORELLES						TOTAL CORPORELLES		TOTAL INCORPORELLES	
	Véhicules		Aménagements		Mobilier		Immobilisés	En cours	Logiciels	
	Immobilisés	En cours	Immobilisés	En cours	Immobilisé	En cours			Immobilisés	En cours
<b>2018</b>										
<b>Valeurs d'acquisition</b>										
Etat au 1.1.2018	88'983	4'832	16'927	1'684	726	0	106'636	6'515	3'663	7'146
Entrées	6'709	5'532	906	2'359	28	28	7'643	7'920	601	1'827
Sorties	-4'240	-6'617	-259	-835	0	-28	-4'499	-7'481	0	-601
Etat au 31.12.2018	91'452	3'746	17'574	3'208	754	0	109'780	6'954	4'265	8'372
<b>Amortissements cumulés</b>										
Etat au 1.1.2018	-54'809	0	-10'226	0	-542	0	-65'577	0	-525	0
Amortissements	-5'087	0	-1'707	0	-69	0	-6'863	0	-597	0
Dépréciations a)	0	0	0	0	0	0	0	0	-1'156	0
Sorties	4'240	0	170	0	0	0	4'409	0	0	0
Etat au 31.12.2018	-55'656	0	-11'764	0	-611	0	-68'030	0	-2'278	0
<b>Valeurs comptables nettes au 01.01.2018</b>	<b>39'006</b>		<b>8'384</b>		<b>184</b>		<b>47'574</b>		<b>10'284</b>	
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2018</b>	<b>39'543</b>		<b>9'018</b>		<b>143</b>		<b>48'704</b>		<b>10'358</b>	
<b>2017</b>										
<b>Valeurs d'acquisition</b>										
Etat au 1.1.2017	84'758	4'243	15'952	774	645	0	101'354	5'017	1'678	4'566
Entrées	6'845	6'947	1'138	1'869	81	81	8'065	8'898	1'985	4'566
Sorties	-2'620	-6'359	-162	-960	0	-81	-2'782	-7'400	0	-1'985
Etat au 31.12.2017	88'983	4'832	16'927	1'684	726	0	106'636	6'515	3'663	7'146
<b>Amortissements cumulés</b>										
Etat au 1.1.2017	-52'603	0	-8'769	0	-482	0	-61'853	0	-40	0
Amortissements	-4'825	0	-1'601	0	-61	0	-6'487	0	-486	0
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorties	2'620	0	144	0	0	0	2'764	0	0	0
Etat au 31.12.2017	-54'809	0	-10'226	0	-542	0	-65'577	0	-525	0
<b>Valeurs comptables nettes au 01.01.2017</b>	<b>36'398</b>		<b>7'957</b>		<b>163</b>		<b>44'517</b>		<b>6'204</b>	
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2017</b>	<b>39'006</b>		<b>8'384</b>		<b>184</b>		<b>47'574</b>		<b>10'284</b>	

Les «en cours» de la catégorie véhicules correspondent à des immobilisations en cours de construction pour le service de la défense incendie.  
 Les «en cours» de la catégorie aménagements correspondent notamment au projet SAE pour KCHF 941 et au Data Center à Echallens pour KCHF 1'206.  
 Les «en cours» de la catégorie logiciels correspondent au projet SAE pour KCHF 6'035 et les projets informatiques pour KCHF 2'337.

a) La dépréciation de KCHF 1'156 est commentée à l'annexe «15. Charges d'exploitation»

### 3. Actifs de régularisation

	31.12.2018	31.12.2017
Compte d'attente divers <sup>b)</sup>	247	256
Charges d'immeubles payées d'avance	55	11
Charges diverses payées d'avance	806	845
Produits à recevoir	2'204	465
Intérêts courus	0	0
<b>TOTAL ACTIFS DE RÉGULARISATION</b>	<b>3'313</b>	<b>1'578</b>
<sup>b)</sup> En 2018: comprend une opération à terme à hauteur de KCHF 127 (échéance 2019) En 2017: KCHF 256 concerne un contrat forward (échéance 2018)		

### 4. Créances

<b>Créances envers des assurés</b>	Primes à encaisser	1'680	2'624
	Provision pour pertes sur créances	-601	-1'117
	<b>Total des créances envers des assurés</b>	<b>1'079</b>	<b>1'506</b>
<b>Créances envers des compagnies de réassurance</b>	Sinistres incendie	4'922	2'653
	Sinistres éléments naturels	6'204	5'400
	<b>Total des créances envers des compagnies de réassurance</b>	<b>11'126</b>	<b>8'052</b>
<b>Autres créances à court terme</b>	Impôts anticipés à recevoir	4'848	3'295
	Décomptes de gérances à encaisser	1'564	1'326
	Créances sur redevances et concessions	14	9
	Créances diverses	141	225
	<b>Total des autres créances à court terme</b>	<b>6'567</b>	<b>4'855</b>
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>18'772</b>	<b>14'414</b>	

### 5. Liquidités

	Caisses	15	14
	Poste	34'773	30'927
	Banques	20'255	53'984
	Placements à court terme	30'000	0
<b>TOTAL LIQUIDITÉS</b>		<b>85'043</b>	<b>84'925</b>

## 6. Provisions

### 6.1. Provisions techniques

	Valeur comptable au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12
<b>2018</b>					
Provision pour sinistres en cours c)	89'343	177'597	-121'223	-17'880	127'837
Provision IBNR (Incurred But Not yet Reported)	2'000	0	0	0	2'000
Provision pour CIREN d)	0	0	0	0	0
Provision pour participation non contractuelle aux excédents e)	35'203	0	-34'822	0	381
<b>Total provisions techniques</b>	<b>126'546</b>	<b>177'597</b>	<b>-156'045</b>	<b>-17'880</b>	<b>130'218</b>
<b>2017</b>					
Provision pour sinistres en cours c)	91'882	97'796	-81'449	-18'879	89'343
Provision IBNR (Incurred But Not yet Reported)	2'000	0	0	0	2'000
Provision pour CIREN d)	0	0	0	0	0
Provision pour participation non contractuelle aux excédents e)	23'320	34'833	-22'950	0	35'203
<b>Total provisions techniques</b>	<b>117'202</b>	<b>132'622</b>	<b>-104'399</b>	<b>-18'879</b>	<b>126'546</b>

c) La constitution comprend les nouvelles provisions de sinistres survenus pendant l'année en cours ainsi que les compléments liés aux sinistres des années précédentes. L'utilisation est constituée des paiements de sinistres ainsi que des ajustements à la baisse des provisions des sinistres de l'année en cours. La dissolution est constituée des excédents réalisés sur les sinistres des années précédentes.

d) Aucun mouvement n'a été enregistré en 2018 sur la provision, ni en 2017.

e) Utilisation de la provision pour réduction exceptionnelle accordée sur les primes des assurés : 15 % en 2018 (10 % en 2017).

En 2017, constitution de la provision pour réduction exceptionnelle accordée sur les primes des assurés, 15 % accordés pour les primes 2018.

### 6.2. Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

	Valeur comptable au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12
<b>2018</b>					
Provision pour Pool suisse des dommages sismiques	67'126	439	0	0	67'565
Fonds vaudois tremblement de terre f)	73'605	0	-4'099	0	69'506
Provision pour fluctuation actuarielle g)	394'117	0	-20'265	-8'350	365'502
<b>Total provisions techniques pour fluctuation et sécurité</b>	<b>534'847</b>	<b>439</b>	<b>-24'364</b>	<b>-8'350</b>	<b>502'573</b>
<b>2017</b>					
Provision pour Pool suisse des dommages sismiques	66'416	710	0	0	67'126
Fonds vaudois tremblement de terre f)	57'604	20'025	-4'024	0	73'605
Provision pour fluctuation actuarielle	385'334	8'783	0	0	394'117
<b>Total provisions techniques pour fluctuation et sécurité</b>	<b>509'354</b>	<b>29'517</b>	<b>-4'024</b>	<b>0</b>	<b>534'847</b>

f) La variation du Fonds vaudois tremblement de terre comprend le prélèvement pour financer la prime du Pool suisse des dommages sismiques de KCHF 4'099 (KCHF 4'024 en 2017). En 2017 le fonds comprenait une charge correspondant à l'attribution au Fonds de Secours en cas de Tremblement de Terre (FSTT, constitué du Pool suisse des dommages sismiques et du Fonds vaudois tremblement de terre) de KCHF 20'025 pour l'amener au maximum de 20 % des capitaux propres.

g) En 2018, la provision pour fluctuation actuarielle a été, dans un premier temps, dissoute à hauteur de KCHF 8'350 afin d'atteindre la nouvelle valeur cible déterminée par une étude ALM réalisée en 2018. Dans un deuxième temps, compte tenu de la sinistralité élevée (supérieure à la moyenne), en accord avec les principes comptables fixés, la provision a été utilisée à hauteur de KCHF 20'265. Ainsi le montant de la provision est provisoirement inférieur à la valeur cible.

**6.3. Provisions non techniques**

	Valeur comptable au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12
<b>2018</b>					
Provision pour participations financières de prévention <b>h)</b>	25'947	13'667	-11'275	-1'839	26'500
Provision pour participations financières de défense incendie et secours	2'324	0	-916	-514	894
Provision pour litiges en cours <b>i)</b>					
Provision pour les engagements de prévoyance professionnelle <b>j)</b>	3'500	500	-108	-392	3'500
Provision pour impôts différés sur gains immobiliers	1'000	0	0	-1'000	0
Fonds de prévention éléments naturels	3'676	122	0	0	3'798
	0	2'000	0	0	2'000
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>36'447</b>	<b>16'289</b>	<b>-12'298</b>	<b>-3'745</b>	<b>36'693</b>
<b>2017</b>					
Provision pour participations financières de prévention <b>h)</b>	23'866	11'996	-8'928	-987	25'947
Provision pour participations financières de défense incendie et secours	341	2'324	-341	0	2'324
Provision pour litiges en cours <b>i)</b>	4'468	3'500	0	-4'468	3'500
Provision pour les engagements de prévoyance professionnelle <b>j)</b>	5'000	0	-4'000	0	1'000
Provision pour impôts différés sur gains immobiliers	3'671	5	0	0	3'676
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>37'346</b>	<b>17'825</b>	<b>-13'269</b>	<b>-5'455</b>	<b>36'447</b>

**h)** La constitution comprend l'allocation de provisions pour les demandes de participations financières ainsi que le montant des compléments liés aux dossiers bouclés. L'utilisation est constituée des paiements de participations financières. La dissolution comprend les excédents enregistrés sur les dossiers bouclés.

**i)** En 2018, la provision pour risques financiers inhérents aux litiges en cours a été utilisée et dissoute à hauteur de KCHF 500 et augmentée de KCHF 500 afin de couvrir un risque supplémentaire. Une provision de KCHF 3'500 avait été constituée en 2017 afin de couvrir les risques financiers inhérents aux litiges en cours estimés au 31.12.2017.

**j)** Voir commentaire page suivante

**6.4. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux**

	Valeur comptable au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12
<b>2018</b>					
Provision pour risques liés aux placements de capitaux <b>k)</b>	293'859	21'768	-20'020	0	295'607
<b>Total provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>293'859</b>	<b>21'768</b>	<b>-20'020</b>	<b>0</b>	<b>295'607</b>
<b>2017</b>					
Provision pour risques liés aux placements de capitaux <b>k)</b>	287'310	6'549	0	0	293'859
<b>Total provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>287'310</b>	<b>6'549</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>293'859</b>

**k)** En 2018, la provision pour risques liés aux placements de capitaux a été dans un premier temps constituée à hauteur de KCHF 21'768 pour l'amener à sa nouvelle valeur cible, issue de l'analyse ALM réalisée en 2018. Dans un deuxième temps, compte tenu du résultat des placements (inférieur à la moyenne) la provision a été utilisée à hauteur de KCHF 20'020 conformément aux principes comptables. Ainsi le montant de la provision est provisoirement inférieur à la valeur cible.

## i) Indications relatives au plan de prévoyance

Avantage / engagement économique et charge de prévoyance	Excédent	Avantage / engagement économique		Variation	Cotisations ajustées à la période 2018	Charges de prévoyance dans les «frais de personnel» 2018	Cotisations ajustées à la période 2017	Charges de prévoyance dans les «frais de personnel» 2017
	couverture / découvert	31.12.2018	31.12.2018		31.12.2017			
Institution de prévoyance sans excédent de couverture / découvert, en faveur du personnel ECA	0	0	1'000	-1'000	5'175	4'175	4'092	8'092
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'000</b>	<b>-1'000</b>	<b>5'175</b>	<b>4'175</b>	<b>4'092</b>	<b>8'092</b>

Le taux de couverture estimé au 31 décembre 2018 n'est pas connu à la date d'établissement des comptes annuels (109,93 % au 31.12.2017). L'ECA ne reconnaît pas cet excédent comme avantage économique.

Dans le cadre de la modification du plan de prévoyance avec passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le coût pour l'employeur avait été estimé à CHF 5 millions, montant qui avait été attribué en 2016 à la provision pour les engagements de prévoyance professionnelle. Un montant de CHF 4 millions avait été versé en 2017 à la caisse de pension. Le coût définitif a été évalué à CHF 3,99 millions. Ainsi, le solde de la provision de CHF 1 million a pu être intégralement dissout en 2018.

Au 31.12.2018, la réserve de cotisation de l'employeur s'élève à 5,2 millions (CHF 6,7 millions au 31.12.2017). CHF 4,7 millions de cette réserve sont totalement affectés à la garantie de prestations découlant des modifications du plan de prévoyance de 2013 et 2018. Dès lors, ce montant de réserve n'est pas porté au bilan à la date de bouclage. CHF 1,9 million sont affectés aux droits compensatoires du nouveau plan dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et CHF 2,8 millions sont affectés au financement des droits transitoires des actifs au bénéfice de la modification du plan de prévoyance en 2013.

Il en résulte alors un montant non affecté estimé à CHF 0,5 million. Il a été décidé de renoncer à l'activer, car les chiffres communiqués par la caisse de pension ne sont pas définitifs et audités à la date d'établissement des comptes annuels.

## 7. Passifs de régularisation

	31.12.2018	31.12.2017
Prestations et participations financières de défense incendie et secours	664	399
Immeubles - Produits reçus d'avance, charges et frais de construction à payer l)	2'878	842
Contribution spéciale à l'État de Vaud	2'315	2'315
Divers m)	554	373
<b>TOTAL PASSIFS DE RÉGULARISATION</b>	<b>6'411</b>	<b>3'929</b>

l) En 2018, les charges à payer des immeubles comprennent un solde final de travaux dus à hauteur de KCHF 2'157.

m) En 2017 : KCHF 77 concernaient des options sur change (échéance 2018). En 2018 : aucune option sur change.

## 8. Fonds cantonaux

		31.12.2018	31.12.2017
<b>Secours routier</b>	<b>État du fonds au 01.01</b>	5'042	5'147
	+ Subvention de la Confédération	1'524	1'524
	./. Prélèvements pour les versements en faveur des communes	-1'682	-1'630
	+ Intérêts	0	0
	<b>État du fonds au 31.12</b>	<b>4'884</b>	<b>5'042</b>
<b>Secours ferroviaire</b>	<b>État du fonds au 01.01</b>	<b>732</b>	<b>624</b>
	+ Subvention des gestionnaires d'infrastructures (GI)	366	364
	./. Prélèvements pour les dépenses de secours ferroviaire	-285	-256
	+ Intérêts	0	0
	<b>État du fonds au 31.12</b>	<b>812</b>	<b>732</b>
<b>Mission SDIS ABC <sup>n)</sup></b>	<b>État du fonds au 01.01</b>	<b>0</b>	<b>209</b>
	+ Subvention DGE	2'245	2'051
	./. Prélèvements pour les dépenses de missions SDIS ABC	-2'020	-2'260
	+ Intérêts	0	0
	<b>État du fonds au 31.12</b>	<b>225</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FONDS CANTONAUX</b>		<b>5'921</b>	<b>5'773</b>
n) En 2017, l'intégralité du fonds avait été utilisée sur l'année			
<b>9. Dettes</b>			
	Fournisseurs–créanciers divers	7'236	9'174
	Dettes envers des institutions publiques	89	209
	Dettes envers des assurances sociales et dettes liées aux charges de personnel	467	598
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>7'792</b>	<b>9'981</b>

## 10. Produits des primes nettes de réassurance

		2018	2017
<b>Produits des primes</b>	Montant des primes émises, hors droit de timbre fédéral	236'159	233'206
	Réductions diverses (pertes sur débiteurs, défalcatons et remboursements)	-1'401	-2'046
	Réduction pour participation non contractuelle aux excédents (lié au chiffre 6.1)	-34'822	-22'950
	<b>Total</b>	<b>199'937</b>	<b>208'211</b>
	Part dédiée à:		
	- l'assurance	135'951	137'396
	- la prévention et la défense incendie et secours	63'986	70'815
<b>Primes de réassurance</b>	Incendie bâtiments et mobilier	-4'263	-4'184
	Éléments naturels bâtiments et mobilier	-13'039	-13'140
	Contribution au « Pool suisse des dommages sismiques » o)	-4'099	-4'024
	<b>Total</b>	<b>-21'401</b>	<b>-21'348</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PRIMES NETTES DE RÉASSURANCE</b>		<b>178'536</b>	<b>186'863</b>

o) La variation du Fonds vaudois tremblement de terre comprend le prélèvement pour financer la prime du Pool suisse des dommages sismiques pour KCHF 4'099 (lié au chiffre 6.2).

## 11. Charges des sinistres nets de réassurance

<b>Charges des sinistres</b>	Charges des sinistres incendie p)	-41'157	-47'828
	Charges des sinistres éléments naturels p)	-29'975	-11'793
	Variation de la provision technique pour sinistres incendie	-8'350	-766
	Variation de la provision technique pour sinistres éléments naturels	-30'144	3'304
	Variation de la provision technique pour CIREN	0	0
	Variation de la provision technique pour IBNR	0	0
	<b>Total</b>	<b>-109'626</b>	<b>-57'083</b>
<b>Participations des réassurances</b>	Participations réassurance sinistres incendie	2'321	38
	Participations réassurance sinistres éléments naturels	5'441	921
	<b>Total</b>	<b>7'762</b>	<b>958</b>
<b>TOTAL CHARGES DES SINISTRES NETS DE RÉASSURANCE</b>		<b>-101'863</b>	<b>-56'124</b>

p) Indemnités et frais payés y compris les corrections de la part couverte par la réassurance.

## 12. Prestations et participations financières de prévention, défense incendie et secours

		2018	2017
Prestations et participations financières de prévention	Charges de prévention	-11'822	-9'715
	Variation de la provision	-2'553	-2'080
	<b>Total</b>	<b>-14'375</b>	<b>-11'796</b>
Prestations et participations financières de défense incendie et secours	Charges de défense incendie et secours	-31'559	-30'171
	Variation de la provision	1'430	-1'983
	<b>Total</b>	<b>-30'130</b>	<b>-32'154</b>
Contribution des compagnies privées d'assurance	Selon la loi fédérale du 23 juin 1978 sur la surveillance des institutions d'assurances privées (Loi sur la surveillance des assurances, LSA), versement par les compagnies d'assurance d'un montant annuel pour les biens qu'elles couvrent dans le canton de Vaud, à titre de contribution à la défense incendie.		
	<b>Total</b>	<b>436</b>	<b>308</b>
<b>TOTAL PRESTATIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE PRÉVENTION, DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS</b>		<b>-44'069</b>	<b>-43'642</b>
<b>13. Produits divers d'exploitation</b>			
	Émoluments versés par la Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire (CAMAC)	736	675
	Redevances et concessions pour les transmissions d'alarmes	1'379	1'390
	Ristournes sur les excédents des compagnies de réassurance	6'866	5'180
	Autres produits divers	1'083	1'294
<b>TOTAL PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION</b>		<b>10'063</b>	<b>8'538</b>

## 14. Fonds cantonaux–prélèvements et charges

	2018	2017
<b>Prélèvements sur fonds cantonaux</b>		
Secours routier	1'682	1'630
Secours ferroviaire	285	256
Missions SDIS ABC	2'020	2'260
<b>Total prélèvements sur fonds cantonaux</b>	<b>3'988</b>	<b>4'145</b>
<b>Charges sur fonds cantonaux</b>		
Secours routier	-1'682	-1'630
Secours ferroviaire	-285	-256
Missions SDIS ABC	-2'020	-2'260
<b>Total charges sur fonds cantonaux</b>	<b>-3'988</b>	<b>-4'145</b>
<b>TOTAL FONDS CANTONAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 15. Charges d'exploitation

Charges de personnel	-42'223	-40'080
Charges des locaux	-4'099	-4'380
Charges d'équipements et de véhicules	-467	-505
Charges d'informatique	-7'858	-7'725
Autres charges	-9'349	-8'155
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-7'460	-6'973
Amortissement exceptionnel des immobilisations incorporelles q)	-1'156	0
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-72'612</b>	<b>-67'818</b>

q) L'amortissement a été enregistré sur certains logiciels portés au bilan dont la durée de vie a été revue la baisse.

## 16. Résultat des placements de capitaux

Produits des placements de capitaux	100'816	174'309
Charges des placements de capitaux	-132'836	-55'920
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-1'748	-6'549
<b>TOTAL RÉSULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>-33'768</b>	<b>111'840</b>

	Liquidités	Obligations en CHF Prêts, hypothèques	Obligations en ME	Actions suisses	Actions étrangères	Hedge Funds	Private Equity	Commodities	Frais non répartis*	Total titres et autres placements de capitaux	Placements immobilier suisse	Placements immobilier étranger	TOTAL
<b>2018</b>													
<b>Produits des placements de capitaux</b>													
Gains réalisés	78	0	0	97	2'065	7'872	12'823	0	0	22'934	0	0	22'934
Gains non réalisés	191	0	705	265	3'803	1'298	9'461	80	0	15'803	26'659	0	42'462
Produits des placements	65	2'912	643	6'216	3'552	0	923	4	0	14'315	20'031	1'073	35'420
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>334</b>	<b>2'912</b>	<b>1'348</b>	<b>6'578</b>	<b>9'421</b>	<b>9'169</b>	<b>23'207</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>53'053</b>	<b>46'690</b>	<b>1'073</b>	<b>100'816</b>
<b>Charges des placements de capitaux</b>													
Pertes réalisées	-327	-351	-179	-1'260	-741	-10'974	-11'707	0	0	-25'540	-1'824	0	-27'364
Pertes non réalisées	-2'628	-5'199	-1'069	-27'036	-30'788	-3'646	-4'084	-2'586	0	-77'037	-17'610	-2'833	-97'479
Charges des placements	-240	-287	-19	-348	-335	-474	-344	-35	-769	-2'851	-4'993	-26	-7'870
Variation de provision pour impôts différés sur gains immobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-122	0	-122
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>-3'195</b>	<b>-5'836</b>	<b>-1'268</b>	<b>-28'645</b>	<b>-31'864</b>	<b>-15'095</b>	<b>-16'135</b>	<b>-2'621</b>	<b>-769</b>	<b>-105'428</b>	<b>-24'549</b>	<b>-2'858</b>	<b>-132'836</b>
<b>RÉSULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>-2'862</b>	<b>-2'925</b>	<b>80</b>	<b>-22'066</b>	<b>-22'444</b>	<b>-5'925</b>	<b>7'072</b>	<b>-2'537</b>	<b>-769</b>	<b>-52'376</b>	<b>22'141</b>	<b>-1'786</b>	<b>-32'020</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux													-1'748
<b>RÉSULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>													<b>-33'768</b>
<b>2017</b>													
<b>Produits des placements de capitaux</b>													
Gains réalisés	479	0	436	320	10'231	7'120	11'469	0	0	30'056	0	27	30'083
Gains non réalisés	443	1'365	2'573	40'249	39'151	5'408	9'664	397	0	99'250	9'208	2'061	110'518
Produits des placements	9	3'300	930	4'215	3'959	40	998	74	0	13'527	19'226	956	33'708
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>931</b>	<b>4'665</b>	<b>3'940</b>	<b>44'785</b>	<b>53'341</b>	<b>12'568</b>	<b>22'131</b>	<b>471</b>	<b>0</b>	<b>142'832</b>	<b>28'434</b>	<b>3'043</b>	<b>174'309</b>
<b>Charges des placements de capitaux</b>													
Pertes réalisées	-757	-162	-351	0	-2'842	-7'349	-11'591	-95	0	-23'148	-402	0	-23'549
Pertes non réalisées	-654	-2'622	-1'903	-525	-7'160	-2'961	-4'270	-540	0	-20'636	-3'863	0	-24'500
Charges des placements	-155	-309	-22	-259	-174	-441	-319	-57	-749	-2'487	-5'341	-39	-7'866
Variation de provision pour impôts différés sur gains immobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5	0	-5
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>-1'567</b>	<b>-3'094</b>	<b>-2'277</b>	<b>-784</b>	<b>-10'176</b>	<b>-10'751</b>	<b>-16'180</b>	<b>-693</b>	<b>-749</b>	<b>-46'271</b>	<b>-9'611</b>	<b>-39</b>	<b>-55'920</b>
<b>RÉSULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>-635</b>	<b>1'571</b>	<b>1'663</b>	<b>44'000</b>	<b>43'165</b>	<b>1'818</b>	<b>5'951</b>	<b>-222</b>	<b>-749</b>	<b>96'562</b>	<b>18'823</b>	<b>3'004</b>	<b>118'389</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux													-6'549
<b>RÉSULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>													<b>111'840</b>

\* Frais bancaires, droits de garde non répartis

## 17. Résultat exceptionnel

	2018	2017
Dissolution de la provision pour litiges en cours	392	4'468
Attribution à la provision pour litiges en cours	-500	-3'500
Charges exceptionnelles r)	0	-17'383
<b>TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-108</b>	<b>-16'415</b>

r) En 2017, la rubrique comprenait principalement l'amortissement exceptionnel du matériel technique pour un total de KCHF 17'159, qui n'est plus porté au bilan depuis 2017 (changement de principe comptable).

## 18. Contribution spéciale à l'État de Vaud

Contribution prévue à l'article 2, alinéa 2 de la LAIEN (indexée 2018: 125, 2017: 125, base 108)	-2'315	-2'315
---	--------	--------

## 19. Informations complémentaires concernant les engagements hors bilan

	31.12.2018	31.12.2017
<b>a) Cautionnements, obligations de garantie et constitution de gages en faveur de tiers</b>		
<b>Engagement CIREN à long terme</b>		
Ce montant correspond à l'engagement maximal lui incombant en cas de dommages éléments naturels survenus sur l'ensemble du territoire suisse et pour lesquels il serait appelé à participer. Ce montant est fixé par la CIREN.	150'957	150'588
<b>b) Autres engagements conditionnels</b>		
<b>Union Intercantonale de Réassurance (UIR)</b>		
Engagement maximal statutaire	34'116	34'174
Chaque membre peut être tenu d'effectuer des versements jusqu'à concurrence d'un montant représentant le 0,20 pour mille de son capital assuré. Cette obligation prend naissance au moment où les réserves totales de l'UIR représentent moins de 0,07 pour mille des capitaux assurés.		
<b>c) Parc Scientifique et Technologique (PST)</b>		
Engagement solidaire	688	442
<b>d) Instruments financiers et placements de capitaux</b>		
Concernant les engagements conditionnels liés aux instruments financiers et placements de capitaux, le montant des contrats s'élève à :	134'188	158'399
<b>e) Autres engagements</b>		
Baux à loyers	1'313	1'312
Contrats d'investissements d'immobilisations	0	3'222
<b>f) Private Equity</b>		
Les engagements initiaux se montent à	124'974	133'415
Les engagements non libérés du « Private Equity » se montent à :	30'241	31'648

## 20. Autres éléments

- a) Part de l'ECA sur la fortune du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques. Selon situation au 31.12.2017 : KCHF 30'494 (situation au 31.12.2016 : KCHF 29'817).  
En cas de sortie éventuelle du Pool, l'ECA aurait droit à 80 % de sa part de la fortune. La part de l'ECA sur la fortune du Pool suisse n'a pas été portée à l'actif du bilan car elle ne représente pas une participation financière donnant droit à des avantages économiques. De plus, il n'y a pas d'intention de sortir du Pool.
- b) L'UIR est une corporation de droit public, sans but lucratif et travaillant exclusivement pour la plupart des établissements cantonaux d'assurance incendie de Suisse, dont l'ECA Vaud. Elle propose des prestations de réassurance dans les domaines des dommages incendie et éléments naturels. La part éventuelle de l'ECA sur la fortune de l'UIR n'a pas été portée à l'actif du bilan car elle ne représente pas une participation financière donnant droit à des avantages économiques.
- c) L'ECA a nanti ses avoirs à hauteur de 35 millions auprès de Lombard Odier afin de couvrir les engagements liés aux souscriptions à des fonds de Private Equity ainsi que les marges de risques liées aux opérations de change à terme sur les mandats Private Equity et Hedge Funds.  
L'ECA possède également une limite de crédit de 35 millions pour les opérations Eurex et 2,5 millions pour les opérations dérivées sur devises et/ou métaux précieux auprès de la BCV.

## 21. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont l'État de Vaud, l'Union intercantonale de réassurance (UIR), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), le Pool suisse des dommages sismiques, les membres du conseil d'administration et de la direction, ainsi que la caisse de pension (lié au chiffre 6i).

### Transactions avec les parties liées :

Intérêts créanciers sur prêt au SAN de l'État de Vaud (lié au chiffre 16, produit d'intérêts sur prêt)  
État de Vaud : contribution spéciale (lié au chiffre 18)

### Créances envers les parties liées :

SAN Service des automobiles et de la navigation, Centre du Nord Vaudois (lié au chiffre 1, rubrique prêts)

### UIR réassurance à encaisser (lié au chiffre 4)

	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts créanciers sur prêt au SAN de l'État de Vaud (lié au chiffre 16, produit d'intérêts sur prêt)	29	35
État de Vaud : contribution spéciale (lié au chiffre 18)	2'315	2'315
SAN Service des automobiles et de la navigation, Centre du Nord Vaudois (lié au chiffre 1, rubrique prêts)	445	556
UIR réassurance à encaisser (lié au chiffre 4)	11'126	8'052

## 22. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement ayant un impact significatif sur les comptes annuels n'est à signaler jusqu'au 21 mars 2019, date d'approbation des comptes par le conseil d'administration.



Emst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
Case postale  
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 11  
Fax +41 58 286 53 49  
www.ey.com/ch

Au Conseil d'Etat du Canton de Vaud, chargé de la surveillance de l'

Lausanne, le 21 mars 2019

Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du  
Canton de Vaud (ECA), Pully

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe (présentés précédemment) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.



### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et à la loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels.



### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Stefanie Ajllian  
(Qualified  
Signature)

Experte-réviseur agréée



Av. Général-Guisan 56  
1009 Pully  
T. +41 58 721 21 21



[eca-vaud.ch/ra18](http://eca-vaud.ch/ra18)